

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu, par visio-conférence, sa première réunion extraordinaire de l'année, le 25 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette session, le CPM a procédé à l'examen de l'évolution des indicateurs de stabilité de la monnaie.

A titre de rappel, au cours de sa session du 28 juin 2021, le CPM avait évalué la mise en œuvre des mesures adoptées depuis mars 2020 face à la crise de la COVID-19, et tenant compte de la persistance des effets de cette pandémie dans la CEMAC, ainsi que de la nécessité de préserver la stabilité extérieure de la monnaie, avait décidé d'ajuster certaines de ces mesures de soutien à l'économie.

A cet effet, plusieurs mesures avaient été maintenues, d'autres suspendues et de nouvelles prises. Dans le même temps, la BEAC avait annoncé son intention de poursuivre l'orientation de sa politique monétaire en vue d'assurer : i) la stabilité interne de la monnaie conformément à l'objectif sous-régional d'une inflation en moyenne annuelle maîtrisée ; et ii) la stabilité externe de la monnaie évaluée sur la base du taux de couverture extérieure de la monnaie et d'un niveau de réserves de changes en mois d'importations des biens et services suffisant.

La remontée de l'inflation dans le monde et l'évaluation récente de la situation des économies de la CEMAC et des perspectives à court terme font ressortir des évolutions contrastées, tant du point de vue de la stabilité interne qu'externe de la monnaie :

- S'agissant de la stabilité interne de la monnaie, l'évolution récente et les perspectives à court terme de l'inflation montrent qu'elle serait maîtrisée, malgré la flambée des prix des produits importés et du coût du fret maritime ;
- Quant à la stabilité extérieure de la monnaie, elle est confrontée depuis le début du second semestre 2021 à un certain nombre de contraintes résultant principalement de l'impact retardé de la récente hausse des cours du pétrole sur les réserves de change.

Compte tenu de l'évolution récente des réserves de change et des risques qui pourraient continuer de peser sur la stabilité extérieure de la monnaie, il est apparu nécessaire de réorienter la politique monétaire de la BEAC à travers l'ajustement de ses principaux taux.

A cet égard, après avoir pris connaissance de l'évolution récente et des perspectives des réserves de change de la BEAC, et tenant compte des incertitudes qu'elle fait peser sur la reprise des économies de la CEMAC, le CPM a décidé :

D'une part, de relever :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 3,25 % à 3,50 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de prêt marginal de 5,00 à 5,25 %.

D'autre part, de maintenir inchangés :

- ✓ le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;
- ✓ les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme. /-

Fait à Yaoundé, le 25 novembre 2021

**Le Président du Comité de Politique Monétaire,**



**ABBAS MAHAMAT TOLLI**